

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® PZ 985 E

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : ME3G-M0E0-P00E-W27A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene	Non attribuée - 01-2119463588-24	Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 200 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l	>= 10 - < 20
xylène	1330-20-7 215-535-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	>= 2,5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version 2.1 Date de révision: 14.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008617 Date de dernière parution: 27.04.2023
Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

	601-022-00-9 01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
4-méthylpentan-2-ol	108-11-2 203-551-7 603-008-00-8 01-2119473979-13	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 25 %	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm 98 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version 2.1 Date de révision: 14.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008617 Date de dernière parution: 27.04.2023
 Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

			246 mg/m ³	
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	10 ppm 49 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
4-méthylpentan-2-ol	108-11-2	VME	25 ppm 100 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m ³
			Aigu - effets systémiques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m ³
			Aigu - effets locaux	442 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
			Aigu - effets systémiques	260 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m ³
			Aigu - effets systémiques	260 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m ³
			Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
			Aigu - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
2-butoxyéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	98 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version 2.1 Date de révision: 14.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008617 Date de dernière parution: 27.04.2023
 Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

			systemiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1091 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	246 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	59 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	426 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	147 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	6,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systemiques	26,7 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
xylène	Eau douce	0,044 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	2,52 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,252 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2-butoxyéthanol	Sol	0,852 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	8,8 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,88 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	463 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	3,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	2,33 mg/kg poids sec (p.s.)	
Remarques:Méthode de l'équilibre		
Oral(e)	0,00002 mg/kg	
Remarques:Facteurs d'Évaluation		

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.1	14.12.2023	400001008617	27.04.2023
			Date de la première version publiée:
			12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : liquide
- Couleur : jaune clair
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : 187 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 50 °C
Méthode: Creuset fermé Seta

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

pH : env. 8 (20 °C)
Concentration: 500 g/l

Viscosité
Viscosité, dynamique : 2 400 - 2 800 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 9 hPa (20 °C)

Densité : 1 - 1,1 g/cm³ (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****Hydrocarbures, C10, aromatiques >1% naphthalène:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 6 318 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: ouiToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 778 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Cochon d'Inde): 1 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 200 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): 3 523 - 4 000 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 27,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Autres lignes directrices
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 12 126 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

4-méthylpentan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2 590 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2 870 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**Hydrocarbures, C10, aromatics >1% naphthalène:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

2-butoxyéthanol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.4
Résultat : Irritation de la peau
BPL : non

xylène:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.4
Résultat : Irritation de la peau

4-méthylpentan-2-ol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant léger pour la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**Hydrocarbures, C10, aromatics >1% naphthalène:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

2-butoxyéthanol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
BPL : oui

xylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

4-méthylpentan-2-ol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Hydrocarbures, C10, aromatiques >1% naphthalène:**

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2-butoxyéthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

xylène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

4-méthylpentan-2-ol:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

2-butoxyéthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

xylène:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.10
Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.19
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.17
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Sub-cutané
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 106, 220, 320, 440 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

4-méthylpentan-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Activation du métabolisme: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Composants:**Hydrocarbures, C10, aromatiques >1% naphthalène:**

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 13 semaines
Durée de l'activité : 6 h
Dose : 17, 38, and 66 ppm
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
NOAEL : > 0,38 mg/l

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves insuffisantes d'effets cancérogènes lors d'études sur l'inhalation effectuées sur des animaux (oral).

2-butoxyéthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 years
Durée de l'activité : 6 h
Fréquence du traitement : 5 days/week

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

NOAEL : 125 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Organes cibles : Foie, Préestomac

xylène:

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 0, 500 or 1000 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 0, 250 or 500 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Fertilité: NOAEC Parent: 1 500 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 75, 150, and 450 mg/kg
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 450 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: oui

2-butoxyéthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Souris, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Dose: 720/1340/2050 mg/kg bw
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 720 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 720 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 720 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 12 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEC: 200 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 121/242/483/966 mg/m³
Durée d'un traitement unique: 22 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 121/242/483/966 mg/m³
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 242 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 483 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414

xylène:

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 60, 250 or 500 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 500 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 500 ppm
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Composants:**Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Voies d'exposition	: Inhalation (vapeur)
Organes cibles	: Système nerveux central
Evaluation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

xylène:

Voies d'exposition	: Inhalation
Organes cibles	: Voies respiratoires
Evaluation	: Peut irriter les voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

4-méthylpentan-2-ol:

Evaluation	: Peut irriter les voies respiratoires.
------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**xylène:**

Voies d'exposition	: Ingestion, Inhalation
Organes cibles	: Système acoustique
Evaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 1 800 mg/kg
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Méthode	: OCDE ligne directrice 452
BPL	: non

2-butoxyéthanol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: < 31 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version 2.1 Date de révision: 14.12.2023 Numéro de la FDS: 400001008617 Date de dernière parution: 27.04.2023
Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 2 years 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 31/62.5 and 125 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 453
BPL : oui
Organes cibles : Foie

Espèce : Lapin, mâle et femelle
NOAEL : > 150 mg/kg/d
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 weeks
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 10/50/150 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : < 69 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Dose : 750/1500/3000/4500/6000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOEC : < 62,5 ppm
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 2 years 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 31/62.5 and 125 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 453
BPL : oui
Organes cibles : Sang

xylène:

Espèce : Rat, mâle
NOEC : 7817 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 0, 1954, 3908, 7817 mg/m3
Méthode : Toxicité chronique
Organes cibles : organes de l'ouïe

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 weeks
Nombre d'expositions : 5 days/week

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Dose : 0/250/500 mg/kg bw/day

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 150 mg/kg

LOAEL : 150 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 90 days 90 Days

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 150, 750 or 1500 mg/kg/day

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Reins, Foie

4-méthylpentan-2-ol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 3698 mg/m³

Atmosphère de test : vapeur

Durée d'exposition : 1 008 h

Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:**Hydrocarbures, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

2-butoxyéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1 474 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 550 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: non

Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

- algues/plantes aquatiques 000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 840 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: non
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 286 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: non
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 100 mg/l
 Durée d'exposition: 28 d
 Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 204
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 BPL: non
- xylène:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 1 mg/l
 Point final: Immobilisation
 Durée d'exposition: 24 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Méthode: Autres lignes directrices
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 16 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: Autres lignes directrices
BPL: oui

CI50 (Bactérie): 96 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,714 mg/l
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4-méthylpentan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 92,4 mg/l

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 337 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 142 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 334 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 75,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C10, aromatics >1% naphthalene:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 58 %
Durée d'exposition: 28 d

2-butoxyéthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

Biodégradation: 90,4 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

xylène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

4-méthylpentan-2-ol:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.D.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****2-butoxyéthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,81 (25 °C)
pH: 7
BPL: non

xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Durée d'exposition: 56 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Substance d'essai: Eau douce
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,16 (20 °C)
pH: 7
Méthode: Méthode de calcul

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****xylène:**

Répartition entre les compartiments : Milieu: Sol
Koc: env. 537, log Koc: env. 2,73

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

environnementaux

Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 1866

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

ADR	:	UN 1866
RID	:	UN 1866
IMDG	:	UN 1866
IATA	:	UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	RÉSINE EN SOLUTION
ADR	:	RÉSINE EN SOLUTION
RID	:	RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	:	RESIN SOLUTION
IATA	:	Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 66bis, 66, 51, 4 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

- AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie
- NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H332 : Nocif par inhalation.

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Carc. 2	H351
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® PZ 985 E

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 27.04.2023
2.1	14.12.2023	400001008617	Date de la première version publiée: 12.10.2018

Date d'impression 30.09.2024

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.